



Présentation de l'option CAV

publié le 20/08/2019 - mis à jour le 24/01/2021

Sommaire :

- En Seconde
- En Première et Terminale
- Contenu
- Perspectives



Présentation CAV lycée Guy Chauvet (Video Youtube)

● En Seconde

Dès la Seconde, l'enseignement du cinéma audio-visuel (CAV) permet de s'initier au langage, à la pratique et à la culture cinématographique (3 heures par semaine).

● En Première et Terminale

L'enseignement peut se poursuivre à partir de la Première sous deux formes :

- ▶ en enseignement de spécialité (4h en Première, 6h en Terminale) débouchant sur un Baccalauréat général,
- ▶ en enseignement facultatif en voie générale et en voie technologique (3h).

En voie générale, il est possible de cumuler CAV enseignement de spécialité et CAV enseignement facultatif.

● Contenu

Cet enseignement est l'occasion :

- ▶ d'acquérir une culture cinématographique solide (projections de films tout au long de l'année et participation à des festivals de cinéma),
- ▶ de développer un regard critique et analytique par l'étude de films et la connaissance de l'histoire du cinéma,
- ▶ de se former à la création cinématographique par l'écriture et la réalisation de films (de la feuille blanche au tournage, du montage au mixage son).

● Perspectives

Les élèves suivent la formation d'un Baccalauréat et peuvent prétendre à toutes les orientations post-bac

classiques. Toutefois, cet enseignement offre la possibilité de poursuivre ses études dans les filières cinématographiques et audio-visuelles spécifiques (université, IUT, BTS...).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.